

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de COUBON, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle VALANTIN maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 30/05/2023

Membres présents : ANTERION Magali, BEGEL Alain, CHOUVIER Olivier, COURRIOL Alain, ESQUIS Thierry, GIMBERT Frédéric, KERDRAON André, LHOSTE René, MAISONNEUVE Henri, MIALANE Stéphanie, NICOLAS Jérôme, PEYRACHE Roselyne, PLASSE Blandine, REBOUL Benjamin, REYNE Guy, VALANTIN Christelle.

Procurations : ANTHOUARD Michelle à VALANTIN Christelle, CHOUVIER Isabelle à REYNE Guy, MIALON Nathalie à LHOSTE René, FAISANDIER Josiane à CHOUVIER Olivier, KERDRAON Jennifer à KERDRAON André, ROUDIL Elodie à ANTERION Magali, MATHIAUD Sandra à BEGEL Alain,

Secrétaire de séance : MIALANE Stéphanie

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Avril 2023	2023/19
Election des délégués	2023/20

Début de séance à 18H30

1) **Approbation du procès-verbal en date du 12/04/2023**

**Rapporteur Christelle VALANTIN**

Le procès-verbal de la séance cité en objet doit faire l'objet d'une adoption. Un exemplaire a été communiqué à tous les conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance

POUR	23
CONTRE	
ABSTENTION	

2) **Election des délégués**

**Rapporteur Christelle VALANTIN**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Mme le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

L'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur une même liste complète ou incomplète.

#### **I) Vérification du quorum**

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
- Nombre conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 16
- Majorité des membres en exercice : 12

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

#### **II) Composition du bureau électoral**

Mme indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M LHOSTE, M. MAISONNEUVE, M. REBOUL, M. GIMBERT. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : MME MIALANE Stéphanie

#### **III) Élection des délégués et des suppléants**

Les listes paritaires déposées et enregistrées sont les suivantes :

- la liste A est composée de :

**LHOSTE René, CHOUVIER Isabelle, GIMBERT Frédéric, PEYRACHE Roselyne, REYNE Guy, MIALANE Stéphanie, COURRIOL Alain**

Il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :23
- bulletins blancs ou nuls :
- suffrages exprimés : 23

Ont obtenus :

- Liste A : 23 voix

Suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, Mme le président du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- Liste A: Sept sièges de délégués et sont élus :

**LHOSTE René, CHOUVIER Isabelle, GIMBERT Frédéric, PEYRACHE Roselyne, REYNE Guy, MIALANE Stéphanie, COURRIOL Alain**

#### **IV) Élection des suppléants**

Après avoir déterminé le quotient électoral pour l'élection des suppléants, et suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, Mme. le président du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- Liste A : quatre sièges de suppléants et sont élus :

**ANTHOUARD Michelle, CHOUVIER Olivier, ROUDIL Elodie, REBOUL Benjamin**

POUR	23
CONTRE	
ABSTENTION	

Fin de la séance 19H –Le secrétaire de séance